

Extrait du registre des Arrêtés du Maire du 22 août 2022

# **ARRÊTÉ N° 2022/432**

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Art. L2212.1 et 2,

Vu le Code des Communes (partie réglementaire),

Vu le Code de la Route,

Considérant la demande en date du 19 août 2022 des sociétés SCOPELEC et TCP SUN sises 185 rue de la Création — à – 83390 – CUERS, représentées par Monsieur BOUCHAIN Alain et agissant pour le compte d'ORANGE,

## **ARRÊTE**

### Article 1:

Les entreprises SCOPELEC et TCP SUN procéderont à des travaux d'ouverture de chambre sur chaussée pour hydrocurage dans le cadre d'un raccordement télécom, chemin du Fège, tel que présenté dans leur demande, en prenant soin de ne pas dégrader, de quelque manière que ce soit ladite voie. Aucuns gravats, ciment ou autres matériaux ne seront jetés ni déposés sur la chaussée et dans le pluvial.

#### Article 2:

En raison de l'empiétement des travaux sur la chaussée, la circulation au droit de la zone de travaux sera alternée par feux tricolores. .

#### Article 3:

La présente permission de voirie est valable du lundi 05 septembre au samedi 17 septembre 2022 inclus.

#### Article 4:

La signalisation réglementaire sera mise en place, maintenue et retirée par les entreprises SCOPELEC et TCP SUN qui seront et demeureront seules responsables de tout incident ou accident qui pourrait survenir du fait de ces travaux.

#### Article 5:

Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie, Monsieur le Capitaine commandant la communauté de brigades du Luc-en-Provence, Monsieur le responsable des Services Techniques communaux, Messieurs les agents de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PIGNANS, le 22 août 2022.

